



Rapport annuel 2019

sur la qualité et le prix du service de traitement des déchets ménagers

En application du décret n° 2000-404
du 11 mai 2000



SOMMAIRE

Le SYTOM en bref	3
Les compétences du syndicat	4
Ses installations	5
Ses principaux interlocuteurs	6
Ses élus locaux	7
L'essentiel de l'exercice 2019	10
Editorial	11
Indicateurs 2019	14
Principaux indicateurs	15
Synthèse des tonnages	16
Le centre de tri	17
EVOL'UTOM 36	18
Exploitation du centre de tri	20
L'unité de valorisation organique	21
La fin d'une ère	22
Exploitation de l'unité de valorisation organique	25
Les autres installations du SYTOM	27
Le quai de transfert	28
L'enfouissement des déchets ultimes	29
La plateforme de verre	29
La communication	30
Actions de communication menées dans l'année	31
Le budget	32
Les dépenses de 2019	33
Les recettes de 2019	34
Annexe	35
Délibérations prises en 2019 (pour mémoire)	36





Le SYTOM en bref



Les compétences du syndicat

Le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauroux est un établissement Public Local qui exerce une mission de service public pour le compte de 102 330 habitants : **le traitement des déchets ménagers et assimilés.**

Créé en 1991, il se compose de 38 communes regroupées en 3 intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole
- Communauté de Communes Val de l'Indre/Brenne
- Communauté de Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse

Alors que les 3 collectivités ont conservé la charge de la collecte des ordures ménagères, le SYTOM doit assurer, par transfert de compétence, les missions suivantes :



- **Le traitement des déchets secs et propres** en vue de leur recyclage.



- **Le traitement de la fraction humide** en vue de son compostage.



- **Collecte sélective de verre** en points d'apport volontaire.



- **Information et sensibilisation** (*renseignement des habitants, prévention des déchets*).



- **Gestion des installations du SYTOM** (*1 centre de tri, 1 usine de compostage, 1 quai de transfert, 1 plate- forme de stockage du verre*).

Dans ses propres installations, le SYTOM trie les déchets recyclables et valorise la fraction organique des ordures ménagères.

Ses installations

L'arrêté préfectoral en date du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté N°2008-12-0145 du 11 décembre 2008, complété par le N°2015-071-DDCSPP du 18 août 2015 puis par le N° 36-2019-02-19-001 du 2 février 2019 autorise le SYTOM à exploiter ***une usine de tri et compostage des déchets ménagers mais également un quai de transfert et une plateforme de verre*** situés allée des Sablons à LE POINCONNET.

Une fois collectés par les différentes collectivités adhérentes, les déchets « secs et propres » et « humides » qui sont produits sur le territoire du SYTOM convergent directement ou non vers l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères du syndicat (U.T.O.M) dont l'exploitation a été confiée par Appel d'Offres à la Société **COVED Environnement**. En effet, pour la communauté de communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse, une rupture de charge par quai de transfert/transit est nécessaire pour optimiser le transport.

Du fait de l'éloignement de l'installation de traitement, les coûts de transport supplémentaires de cette collectivité supra, sont financés en intégralité par le syndicat.



Ses principaux interlocuteurs

COVED Environnement et COVED Négoc

Filiale du groupe PAPREC, COVED Environnement a succédé à la CISE puis CIDEME et est, désormais, **titulaire des contrats d'exploitation** des usines de tri (juillet 2014), de compostage (mars 1993) et de la collecte des points d'apport volontaire du verre (juillet 2019). Pour ce faire COVED Environnement emploie environ 40 personnes.

M. MANENQ Aurélien est l'interlocuteur privilégié du syndicat. En tant que responsable d'exploitation, il assure la gestion matérielle et humaine de l'UTOM mais aussi de la collecte du verre.

Filiale du groupe PAPREC, COVED Négoc est en charge depuis janvier 2006 de la **revente des matières premières recyclables** issues du centre de tri (hors verre) et à destination des filières de valorisation. A ce titre, les emballages triés et mis en balles sont **rachetés par COVED Négoc** à la collectivité.

CITEO

CITEO, est née en juin 2017 suite au rapprochement d'Eco-Emballages, agréée pour la valorisation des **emballages ménagers** et Ecofolio, agréée pour les **papiers graphiques**. Cette fusion, envisagée depuis 2016 suite à une préconisation de la Cour des comptes, a pour objectif de mutualiser les moyens et l'expérience des deux organismes pour améliorer le recyclage des emballages et des papiers en France.

Pour cela, un fonds est constitué par les producteurs de ces matériaux (filière REP) dans le cadre d'un barème amont puis reversés en partie aux collectivités sous forme de **soutiens financiers aux produits triés**, pour contribuer au coût des opérations de collecte, de tri et de communication dans le cadre d'un barème aval.

En règle générale, ces derniers sont revus tous les 6 ans. Depuis le 1er janvier 2018, c'est le barème F qui définit les objectifs à atteindre pour ces 6 prochaines années.

Détail des prestations de service

Unité de traitement	Type de gestion	Localisation
UTOM du SYTOM (centre de tri, compostage, quai de transfert et plateforme verre)	Marché d'exploitation (attribué à COVED Environnement)	Allée des Sablons 36330 LE POINCONNET
Quai de transfert/transit	Régie (Cnté cnes Eguzon, Argenton, vallée de la Creuse)	« La Martine » 36200 SAINT MARCEL
Centre d'enfouissement	Privé (SEG/SUEZ)	« Chaume Lauzon » 36230 GOURNAY
Filière de reprise du verre	Privé (OI manufacturing)	VILLEURBANNE
Filière de reprise du plastique	Privé (COVED Négoces)	TOULOUSE
Filière de reprise de l'acier	Privé (COVED Négoces)	TOULOUSE
Filière de reprise de l'aluminium	Privé (COVED Négoces)	TOULOUSE
Filière de reprise des cartons	Privé (COVED Négoces)	TOULOUSE
Filière de reprise du papier	Privé (COVED Négoces)	TOULOUSE

Ses élus locaux

Le Comité syndical

Le SYTOM est un **syndicat mixte fermé sans fiscalité propre** administré par un comité syndical. Celui-ci est conduit par le Président, **Eric CHALMAIN** et est composé de 29 élus titulaires qui sont désignés au sein des conseils communautaires des intercommunalités membres.

Le comité syndical est **l'instance décisionnaire du syndicat**. Il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence du SYTOM, elles-mêmes déterminées dans ses statuts. Entre autre, il règle les questions budgétaires, le fonctionnement courant, le suivi du marché d'exploitation de l'UTOM, les marchés publics...

Le Bureau

Il se compose du Président, de deux Vice-Présidents et de 9 membres désignés au sein du comité syndical. Son rôle est de **préparer**, avec l'aide des services du SYTOM, **les dossiers** qui seront présentés lors des séances plénières.





Eric CHALMAIN
Président
Châteauroux Métropole



Didier BARACHET
1^{er} Vice-Président
Châteauroux
Métropole



Michel GEORJON
2^{ème} Vice-Président
Châteauroux
Métropole



Christophe BAILLIET
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Patrick BAUCHE
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Daniel BIARD
Membre du bureau
val de l'Indre / Brenne



Didier DUVERGNE
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Christian THOREAU
Membre du bureau
Eguzon, Argenton, vallée
de la Creuse



Bernard GONTIER
Membre du bureau
Val de l'Indre / Brenne



Françoise LAURENT
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Nathalie PAWELZYK
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Jean-Pierre NANDILLON
Membre du bureau
Eguzon, Argenton, vallée
de la Creuse

Les commissions

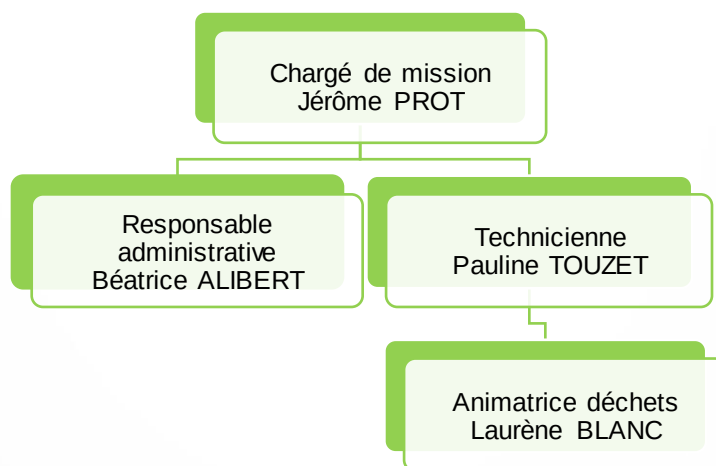
Les commissions ont un rôle de **contrôle et de proposition**. Elles sont nécessaires dans le fonctionnement du comité syndical.

Le SYTOM dispose de deux commissions :

- La commission d'appel d'offres est une instance légale et obligatoire (cf code de la commande publique) en charge de l'analyse des offres présentées par des entreprises. Elle se compose du Président, de 5 membres titulaires et 5 suppléants.
- La commission communication est, quant à elle, une instance consultative qui a pour but de réfléchir et de mettre en place le plan de communication du SYTOM. Cette dernière rassemble 12 personnes, élus et techniciens.

Le personnel

Une équipe de 4 personnes (3.15 ETP) organisée comme suit assure le **suivi administratif, technique et la communication** du syndicat :





L'essentiel de l'exercice 2019

Editorial



**2019 aura été
une année
intense pour
le SYTOM**

L'année 2019, va marquer sans aucun doute un tournant important dans l'avenir de notre syndicat.

En effet, par prudence, dès le 30 juin 2019, nous avons fait le choix d'arrêter définitivement l'exploitation de notre usine d'humide, dont la vétusté n'était plus à démontrer.

Historiquement, on peut dire qu'elle était le résultat du **choix audacieux**, et oh combien ! pertinent de nos prédécesseurs, qui avaient imaginé notre collecte à deux flux, à partir de notre poubelle « d'humide », qu'on pourrait qualifier aujourd'hui de **fondatrice** (la poubelle bleue « de propre et sec », étant ainsi, la poubelle par défaut).

Bien avant, les lois « Grenelle », « L.T.E.C.V » ou « Anti-gaspillage pour une économie circulaire », nos anciens élus, plein de bon sens, avaient compris l'intérêt qu'il y avait à **valoriser la fraction fermentescible**

de nos déchets ménagers. Dans cette usine, nous produisons un compost normé, valorisé en amendement agricole, alors que partout ailleurs, on incinérât ou on enfouissait.

Je tiens, une nouvelle fois, à leur rendre un hommage appuyé, pour ce **choix aussi courageux qu'avant-gardiste**.

Ainsi donc, à partir du 1^{er} juillet 2019, et après la rédaction d'un porter à connaissance à Monsieur le Préfet, l'ensemble de notre flux d'humide a ainsi été transféré vers l'installation de stockage de Gournay. Cela a préalablement nécessité la totale restructuration de notre quai de transfert.

En 2019, nous avons également rédigé le marché nécessaire au démantèlement de l'usine, afin de laisser place nette pour le futur projet.

En parallèle, en ce qui concerne l'usine de tri, nous avons commencé à préparer l'arrivée de nos futurs **nouveaux apporteurs** (Le SYMCTOM du Blanc et la CDC Coeur de Brenne), en élaborant un projet de **convention d'entente intercommunale**, sur le principe d'échange de services entre collectivités.

Il faut également saluer en 2019, l'**adhésion au SYTOM de l'ex- CDC d'Eguzon** (dans le prolongement de sa fusion avec Argenton), ce qui a ainsi porté à 46, le nombre de communes

adhérentes. Les premiers apports ont eu lieu en janvier 2020.

Deux indicateurs marquants méritent d'être soulignés dans la continuité des performances réalisées :

- Poursuite de la baisse des déchets ménagers produits par nos administrés, avec seulement 314 kg/hab (316 kg/hab en 2018), contre 365 kg/hab, pour la moyenne France.

- Maintien de notre très **haut niveau de recyclage** de nos emballages et de notre papier, avec 66 kg/hab, contre seulement 38 kg/hab, pour la moyenne France.

Enfin, nous pouvons également nous réjouir de l'excellent travail qui a été réalisé par Laurène BLANC, notre **animatrice déchets**, au cours de cette année 2019. Que ce soit dans les écoles, en porte à porte, dans l'habitat collectif, avec la collaboration des bailleurs, dans le suivi de la collecte sur le territoire de Val de l'Indre/brenne ou dans l'accompagnement des nombreuses visites de l'usine, pour toute sorte de public, elle aura au total sensibilisé près de 4000 personnes, dont 1500 enfants.

Elle a également participé à la conception de notre scénographie mobile en bois qu'elle utilise régulièrement dans les écoles. Son investissement a été tel, qu'il a naturellement conduit à son **recrutement définitif**.

Après ce constat de satisfecit, 2019 a malheureusement connu son lot d'évènements moins heureux qui doivent

nous conduire à la plus grande vigilance :

Nous avons en effet connu cette année des **difficultés d'évacuation de nos matières valorisées**, avec un net durcissement des contrôles qualité, notamment pour le papier et le carton, ce qui a inévitablement posé des problèmes d'entreposage sur site, en parallèle de la chute des cours et donc de nos recettes.

De ce point de vue, en pratique, notre trieur optique « Boréas » ne nous a pas donné pleinement satisfaction, avec des difficultés récurrentes pour l'obtention des prescriptions techniques minimales. Nous envisageons d'ailleurs sérieusement son remplacement.

Enfin, nous avons constaté une très nette dégradation de la qualité de certaine de nos tournées, notamment dans l'habitat collectif, ce qui conduit à des niveaux de refus tout à fait inacceptables.

Pour finir, et comme vous le savez, notre usine de compostage ayant vécu, nous avons envisagé de faire encore mieux que par le passé, en projetant de créer une unité dimensionnée pour préparer une matière secondaire, issue de la fraction fermentescible, à fort pouvoir méthanogène, capable d'être convertie en G.N.V et ainsi permettre une valorisation énergétique de notre gisement.

Ce projet vertueux avait de très nombreux atouts, mais les services de l'État n'y sont plus favorables, considérant que ce procédé est assimilable à un tri mécano biologique et qu'il



ne tient pas compte de la **généralisation du tri à la source des biodéchets**.

Nous entrons dans un imbroglio réglementaire, où les postures dogmatiques de l'Etat s'opposent au bon sens. Pour ne rien arranger le récent PRPGD en région Centre, ne fait qu'ajouter de la confusion à cette situation inextricable.

Pour tout cela, à fin 2019, nous avons décidé de suspendre notre projet tel que nous l'avions

imaginé, dans l'attente d'un cadre réglementaire plus précis, qui tarde malheureusement à être dévoilé.

Je souhaite qu'en 2020 le SYTOM avance à nouveau, car il est désormais urgent d'agir.

Merci, pour votre implication à tous.

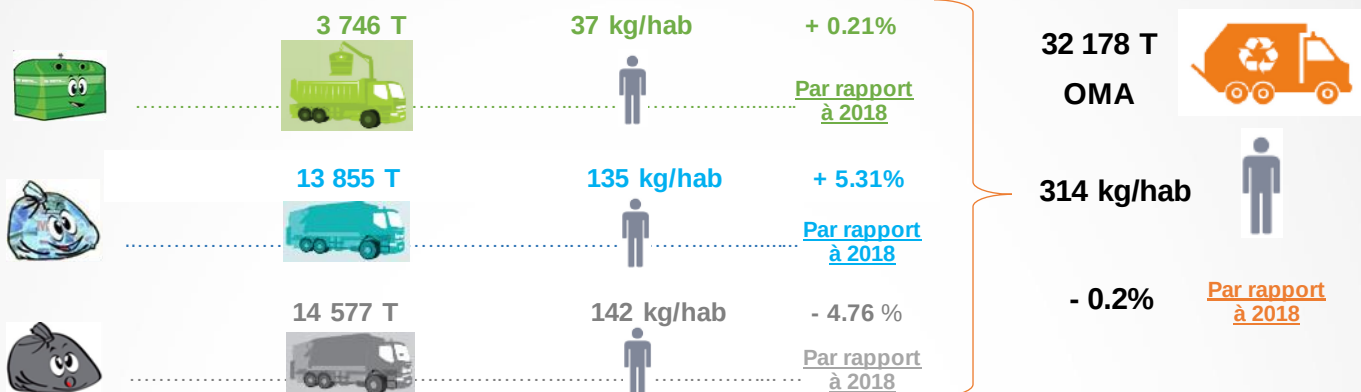
Eric CHALMAIN,

Président du SYTOM de la Région de Châteauroux

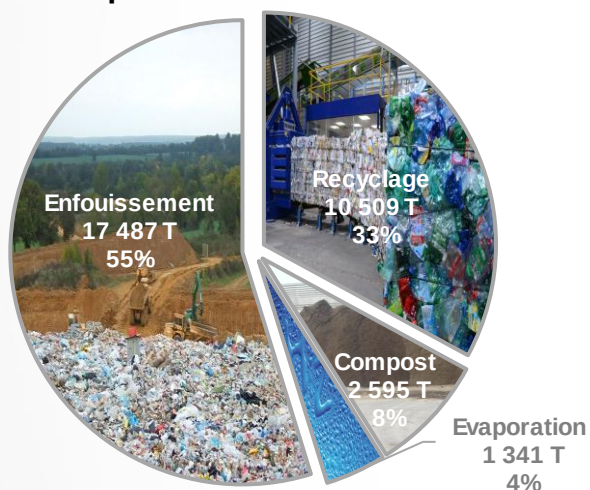


Principaux indicateurs

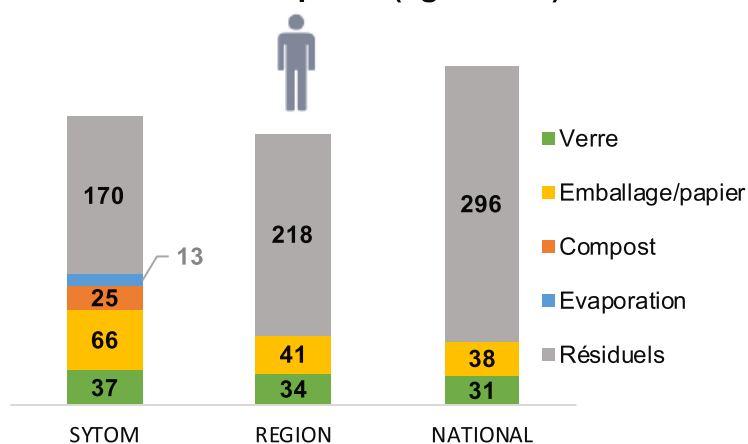
Tonnes collectées



Répartition des tonnes



Les résultats comparés (kg/an/hab)



Les écarts constatés entre les tonnages sont dus au stock et à la freinte (perte matière entre les tonnes entrantes et sortantes)

Principaux coûts à la tonne entrante

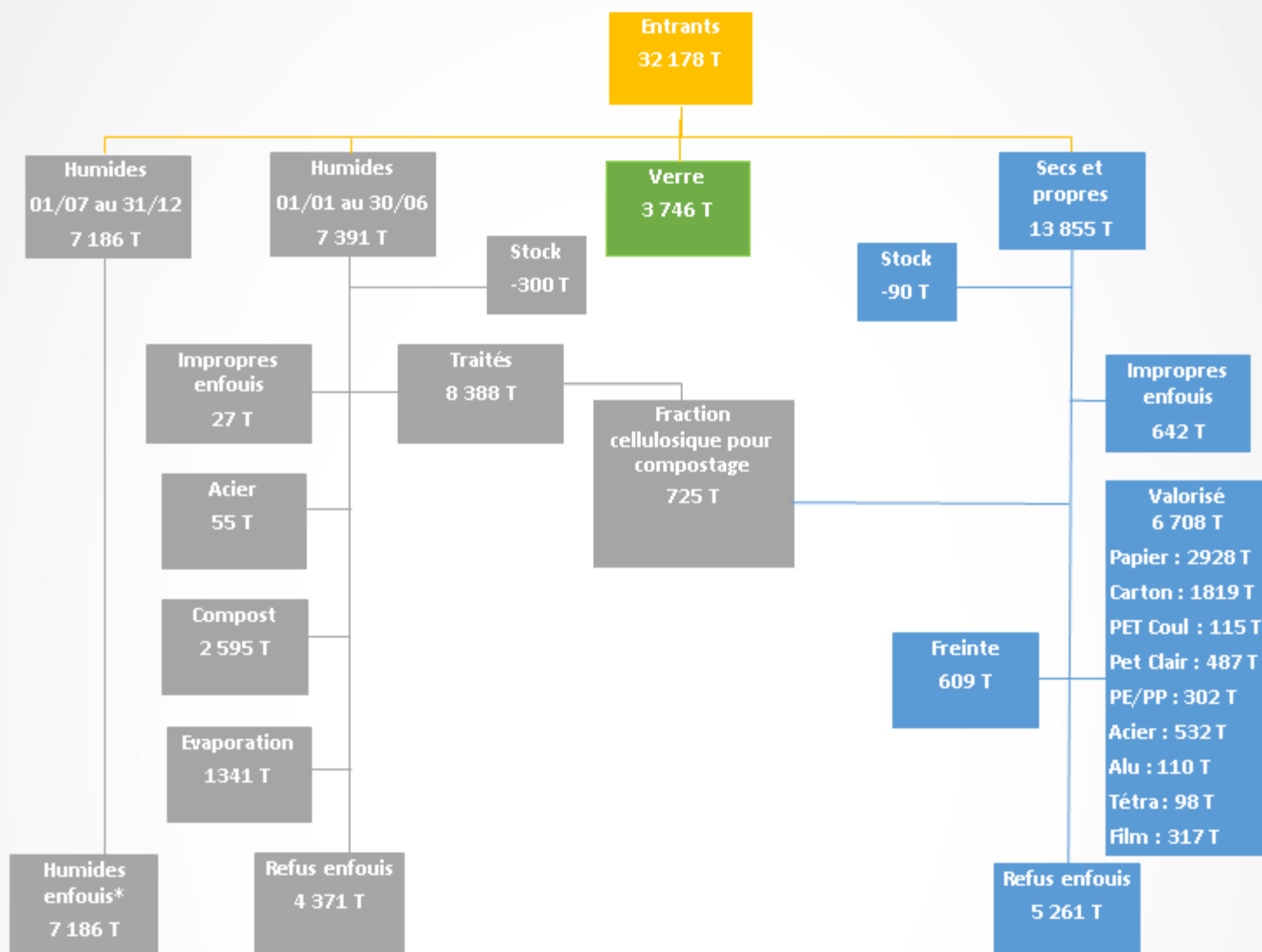
Usine de tri



Usine de compostage



Synthèse des tonnages



* 1071 T d'humides sur les 7 186 T proviennent de la CDC Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse et ont été enfouis directement à l'ISDND de Gournay.



EVOL'UTOM 36

Présentation du centre de tri

Propriété du SYTOM, le centre de tri, modernisé en 2015, a une capacité annuelle de 17 000 tonnes de déchets secs et propres, soit environ **6 tonnes/heure**.

Afin de faciliter le contrôle des engagements souscrits par l'Exploitant, EVOL'UTOM 36, **une société dédiée**, a été créée par COVED Environnement pour la prestation d'exploitation.



L'outil industriel fait appel aux technologies les plus performantes et innovantes du moment et permet aux agents de travailler dans des conditions nettement plus confortables qu'auparavant. **La vingtaine d'opérateurs répartis en deux équipes** assure des missions de tri qualitatif en négatif et sont appelés « valoristes ».



Les performances du nouveau process ont permis d'augmenter de façon significative le taux de valorisation grâce notamment à sa **capacité à traiter de nouveaux déchets** (pots et barquettes plastiques, films, petits aluminiums...).

Les équipements du process

Le **hall de déchargement** couvert permet la réception, le stockage des collectes et intègre la ligne d'alimentation du process, composée d'une trémie ouvreuse de sac et d'un convoyeur principal (alimentation en mode vrac ou sacs).

Le **trommel** sépare de façon granulométrique le flux en différentes fractions :

- les fines rejoignent les refus de tri ;
- les mailles intermédiaires alimentent les machines optiques ;
- la maille supérieure alimente la table de tri des gros objets.

Le process dispose de deux **séparateurs magnétiques** type Overband pour le retrait des éléments ferreux (petits et gros) envoyés vers la presse à paquets et de deux **séparateurs à courant de foucault**.

Les flux de matières transitent par des convoyeurs vers les **machines optiques** qui assurent le tri avant de terminer vers la **cabine de tri** qui se compose :

- d'une ligne de tri des gros objets;
- d'une ligne pour les Creux (table frontale)
- d'une ligne pour les retours matières et les films ;
- d'une ligne pour les EMR
- d'une ligne pour les JRM

Les produits triés sont pré-stockés dans des **alvéoles mécanisés** (remplissage/vidage automatisé) avant d'être conditionnés en vue de leur stockage puis envoyés vers les filières de recyclage.

Les données techniques du process

Le centre de tri fonctionne avec **2 postes de travail** (5h-13h, 13h-21h) de 11 personnes par poste et 5j/semaine du lundi au vendredi. Il permet de trier et valoriser 11 matières différentes et plus de **6000 tonnes** grâce aux performances ci-dessous :



Nbre de jour de fonctionnement : **239**



Rendement de tri moyen : **219 kg/trieur/h**



Débit réalisé : **4.85 t/h**



Efficience de tri : **90 %**

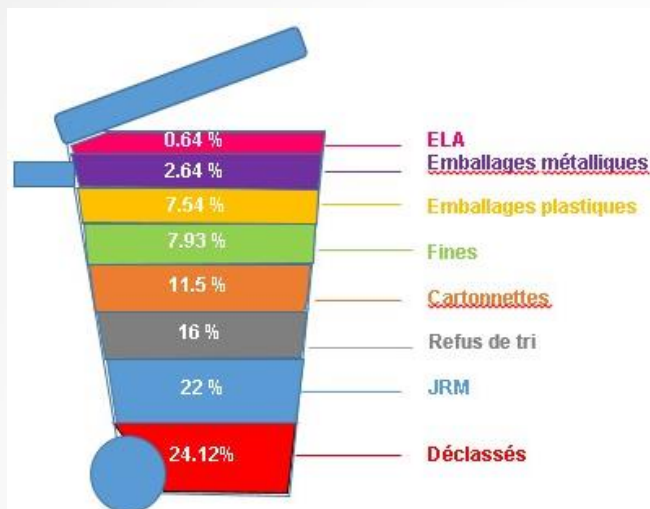
Travaux réalisés sur le centre de tri

Pour rendre cet outil encore plus performant en termes de captation des matières valorisables et d'amélioration des conditions de travail, plusieurs ajustements et modifications ont été effectués durant l'année :

Travaux	objectifs	Montant de l'investissement
Mise en place de nouveaux filtres à manches pour le dépoussiéreur	Améliorer la captation des poussières	5 500 €
Achat de 2 caissons compacteurs à guillotine	Renouveler les équipements et optimiser le transport	16 200 €
Mise en place d'un système d'extinction automatique de la presse à balle	Limiter et contenir le risque incendie	4 700 €
Mise en place d'un nouveau béliet de compaction pour la presse à balle	Améliorer la densité des balles produites et ainsi le transport des matières valorisées	11 000 €

Exploitation du centre de tri

Composition de la poubelle de «secs et propres»



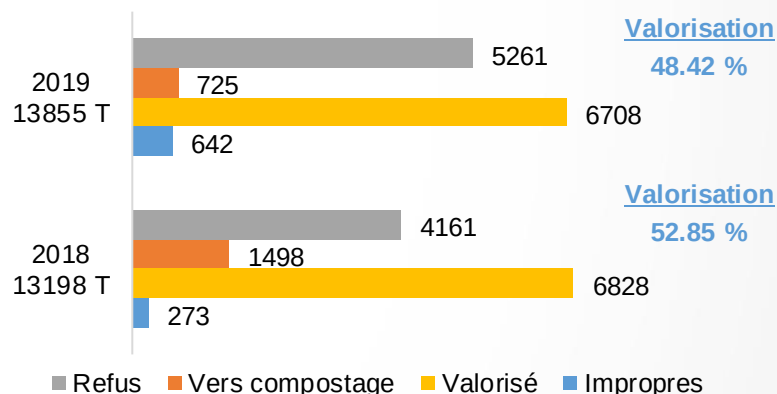
Des caractérisations de l'entrant

sont effectuées tout au long de l'année afin de déterminer cette composition.

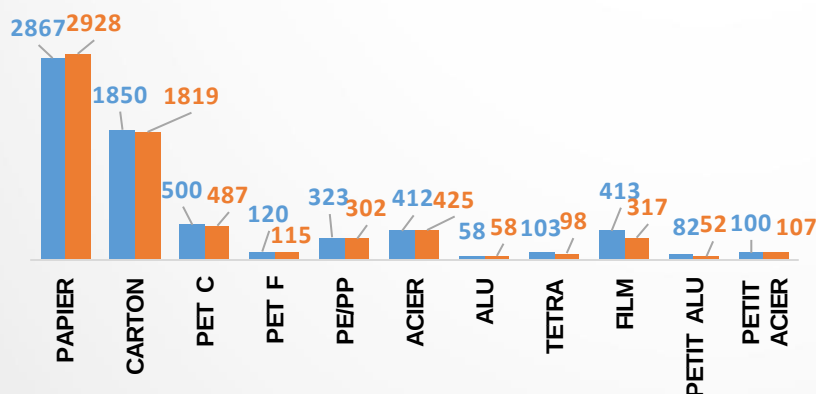
Elle met en lumière qu'un nombre important de déchets ne correspondant pas aux consignes de tri (**impropres ou déclassés**) demeurent dans notre poubelle. En fin de process ces derniers se retrouvent dans les refus de tri et ne sont pas valorisés. Un travail en profondeur est donc essentiel pour limiter les coûts d'enfouissement.

Répartition et comparaison des tonnages

En 2019 **le taux de valorisation globale a baissé** de 4.27 % par rapport à 2018. Cette baisse est le résultat d'une augmentation du nombre d'impropres écartés en tête de process. L'autre raison étant l'arrêt de l'envoi des fines (éléments fins ne pouvant être valorisés par le process) vers l'unité de compostage à partir de juillet.



Composition et répartition des produits triés



En comparant les années **2018** et **2019** une **perte matière** d'environ 2% est constatée. Les problèmes d'évacuation des flux au niveau mondial (obligation de stocker) ainsi que la défaillance identifiée du trieur optique papier/carton explique entre autre cette baisse.



La fin d'une ère

Présentation du centre de compostage

L'Unité de Valorisation Organique (U.V.O) a été mis en service en 2001. Elle permet de valoriser la fraction résiduelle des ordures ménagères grâce à un procédé de **fermentation et de maturation aérobie accéléré**.

Ce centre de **traitement mécano-biologique**, d'une capacité de 22 000 tonnes/an permet de produire **un compost normé NFU 44-051 épandu** sur les terres agricoles de notre région.

Le SYTOM a confié l'exploitation de cet UVO à la société COVED Environnement à l'occasion d'un marché public qui a pris fin le 30 septembre 2019.



L'arrêt de l'usine et la remise en état du site

Compte tenu de la vétusté de certains équipements mécaniques et ouvrages de l'unité de compostage qui permettaient de traiter les déchets humides, le SYTOM a décidé **d'arrêter cette installation** avant qu'elle ne devienne inopérante.

Au vu de la réglementation en vigueur et notamment la loi de transition énergétique, le syndicat envisage de s'orienter vers une solution favorisant le **développement des bioénergies par la valorisation énergétique de ses déchets** et ainsi d'abandonner le procédé de compostage générateur de forte nuisances olfactives.

Afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires à cette nouvelle unité et conformément au marché d'exploitation, **les apports en déchets humides**, sur le site actuel de valorisation organique, **ont cessé au 1er juillet 2019 pour une fin d'activité totale au 30 septembre 2019 de l'unité de compostage (délai de production du compost)** :

- A partir du 1er Juillet 2019, les apports de déchets humides dans le process ont été stoppés et transférés au quai du transit jouxtant l'installation.
- Du 1er juillet au 30 septembre, les cycles de production du compost ont été réalisés et un compost de qualité a été produit sans généré aucun autre sous-produit que les refus classiques et l'amendement organique.

L'installation a été vidée ou le sera au cours de l'année 2020 de tous **résidus de déchets et stock de matière** au fur et à mesure des étapes du process et plusieurs dispositions ont été prises pour assurer lors de la mise à l'arrêt de l'exploitation la mise en sécurité du site et **ne pas produire d'effet sur l'environnement**.

Enfin conformément à l'arrêté préfectoral, le site de l'installation doit être placé dans un état tel qu'il permette son usage futur. Pour cela il a été décidé de **démolir et démanteler les ouvrages et équipements de l'unité de traitement** des déchets humides via un marché public qui a été lancé en juillet 2019.

Au cours du 1^{er} semestre 2020, l'ensemble des équipements se trouvant dans l'unité de traitement des déchets humides du SYTOM seront à démanteler et les fosses et bassins seront comblés après démolition avec des matériaux d'apport compactés jusqu'au niveau du TN dans les différentes zones de démolition concernées (fosses à ordures ménagères, bassins de compostage, galerie technique des bassins de compostage) :

De manière générale cela concerne :

- Le bâtiment de réception, prétraitement et affinage des déchets humides d'une surface de 1400 m²
- Le bâtiment de maturation d'une surface de 3000 m²
- Les équipements de convoyage des déchets entre les bâtiments
- Les biofiltres, tours de lavage et les réseaux de ventilation associés
- Les équipements électriques

La continuité de service

Ainsi donc depuis le 1^{er} juillet 2019, l'ensemble des **collectes d'humides** sont transférées vers **l'ISDSN de Gournay** après une rupture de charge **au Quai de transit de l'usine**.

Pour assurer ce transfert des **travaux de modernisation du quai** existant ont été nécessaires afin de le faire évoluer pour qu'il permette de gérer ces apports pendant la **phase de travaux** de l'usine de compostage.

Moyennant un investissement de **346 452 €**, les travaux ont consisté à la construction d'un **hangar** avec charpente couverture et bardage métallique afin de recouvrir 3 quais de vidage (dont les 2 servants au transit des déchets humides) ainsi que le bas de quai correspondant.



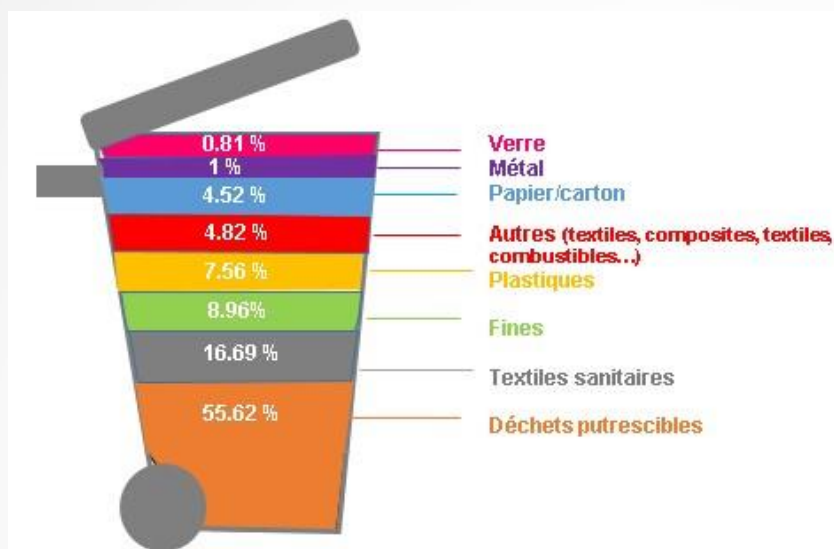
Ce dernier a été entièrement réhabilité avec une dalle étanche permettant de réceptionner les déchets déchargés par les camions apporteurs.

Une fois déchargés gravitairement, les volumes sont ***immédiatement rechargés*** pour être expédiés vers l'installation de traitement final en camions équipés de bennes de 30 m³ couvertes ou à fond mouvant de 90 m³.

Afin de limiter les envols et les nuisances olfactives, il est prévu ***d'évacuer quotidiennement les apports et de laisser le bas de quai vide le soir.***

Exploitation de l'unité de valorisation organique

Composition de la poubelle des «humides»

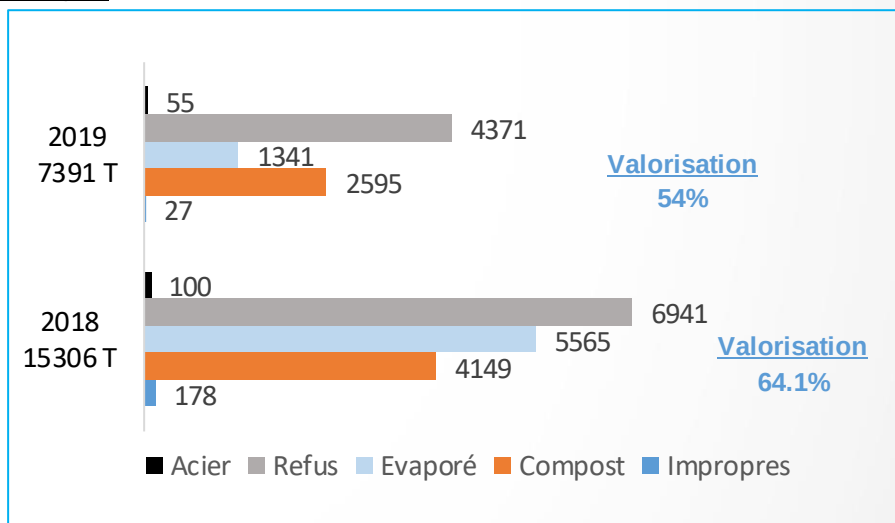


La caractérisation de ces déchets montre qu'avec des consignes de tri atypiques le syndicat est en mesure de collecter **55% de matières organiques** puis de les valoriser à comparer aux 35 % contenus dans les OMR plus classiques.

Néanmoins des efforts sont encore à fournir pour **limiter l'enfouissement de matières potentiellement recyclables**.

Répartition et comparaison des tonnages

En 2019 l'usine n'a fonctionné que 9 mois (6 mois d'apports et 3 mois pour la production de compost) ceci explique entre autre la **baisse de 10% du taux de valorisation** et la chute importante de l'évaporation associée à la seule production de compost.



Norme NFU 44-051 : compost=produit



4 902 T épandues

5 agriculteurs concernés

7 €/T (2 €/T jusqu'au 31/12/2018)

Des analyses effectuées par le **laboratoire AUREA** ont permis d'assurer le **suivi de la qualité du compost** (6 fois par an minimum) et ont montré que le compost produit satisfaisait à la norme NFU 44-051.

L'application de cette norme a permis au SYTOM d'envisager d'autres destinations pour le compost dorénavant qualifié **d'amendement organique** et donc plus soumis au plan d'épandage suite à la modification de l'arrêté d'exploitation du 11 décembre 2008. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2009, le compost a pu être vendu aux agriculteurs de notre région.

Résultat d'analyses 2019 :

Analyses réalisées par le laboratoire AUREA

	Unité	Valeur Norme	Valeur Moyenne
Caractéristiques physico-chimiques			
Matière sèche	g/Kg MS*		773.4
pH			7.7
Rapport C/N			13.7
Matière organique	g/Kg MS		562.4
Azote	g/Kg MS		20.8
Azote amoniacal	g/Kg MS		2.2
Anhydride phosphorique	g/Kg MS		8.9
Potasse	g/Kg MS		12.3
Magnésie	g/Kg MS		11.8
Chaux	g/Kg MS		80.4
Eléments traces métalliques			
Chrome	Mg/Kg de MS	120	40.6
Cuivre	Mg/Kg de MS	300	193
Nikel	Mg/Kg de MS	60	24.3
Zinc	Mg/Kg de MS	600	477.7
Cadmium	Mg/Kg de MS	3	2.1
Plomb	Mg/Kg de MS	180	80.1
Mercure	Mg/Kg de MS	2	0.5
Sélénium	Mg/Kg de MS	12	< 3.1
Arsenic	Mg/Kg de MS	18	< 3.9
Inertes et indésirables visuels			
Films Plastique	% de poids sec	0.30	0
Autres plastiques	% de poids sec	0.8	0.62
Verre+métaux	% de poids sec	2	1.48
Eléments pathogènes			
Œufs d'héminthes viables	g	Abs dans 1.5 g	absence
Salmonelles	g	Abs dans 1 g	absence
Composés Trace Organiques			
Fluoranthène	Mg/Kg de MS	4	0.107
Benzopyrène	Mg/Kg de MS	1.5	0.041
Benzo(a)fluoranthène	Mg/Kg de MS	2	< 0.042

MS* = Matière sèche



Les autres installations du SYTOM

Le quai de transfert

Cette activité est autorisée par arrêté n°88-E-344 du 04 mars 1988. Avant les travaux, elle permettait le transfert des **encombrants des communes adhérentes** au SYTOM (environ 1975 tonnes de dépôts sauvages et tout-venant) et **petits apporteurs professionnels** (environ 2230 tonnes commerce et artisans).

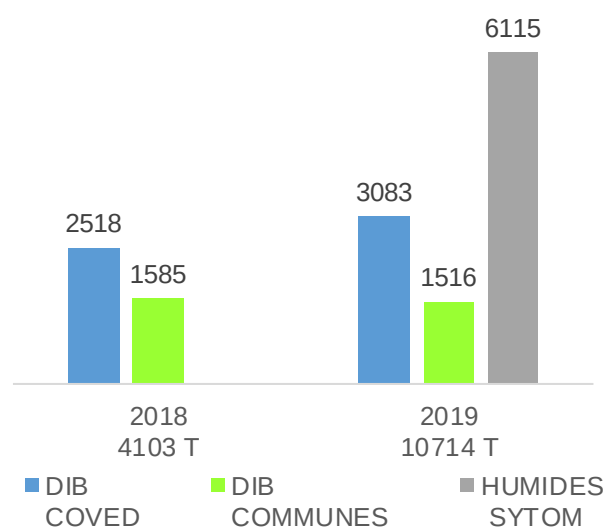
En juillet 2019, nous avons **porté à la connaissance de Monsieur le Préfet** les travaux de modernisation du quai existant afin de le faire évoluer pour qu'il permette de gérer les apports des déchets humides pendant la phase de travaux de l'usine de compostage.

Les déchets qui passent sur le quai de transfert pour le compte de la collectivité sont ensuite acheminés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de la SEG à Gournay (36).

Répartition et comparaison des tonnages

Depuis le second semestre, l'ensemble des collectes d'humides transitent sur cette installation qui nécessite pour son bon fonctionnement deux personnes à la journée.

Il est à noter que pour des questions d'organisation et de bon sens, **les déchets humides** issus du quai de transit de la **Communauté de Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse** situé sur la commune de Saint Marcel, sont **directement mis en enfouissement sans repasser par l'unité de traitement**

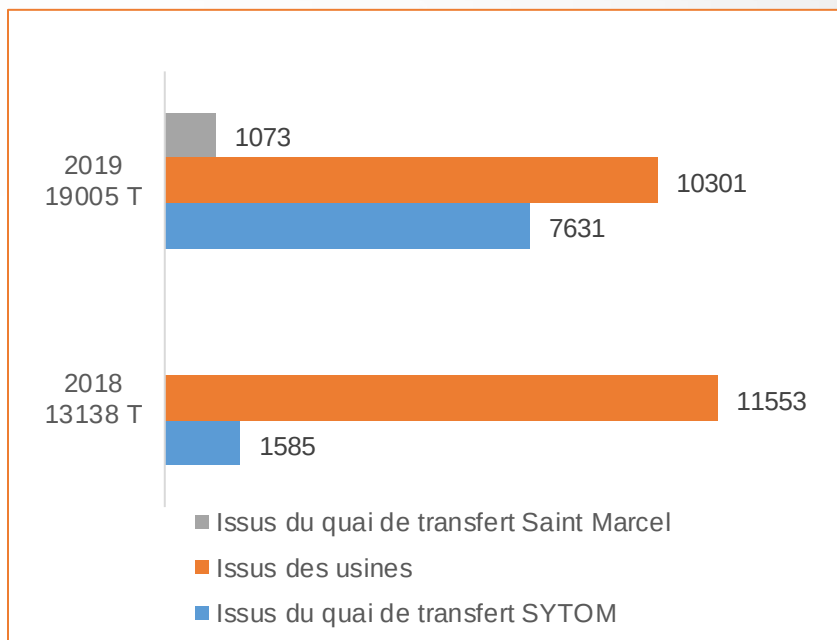


L'enfouissement des déchets ultimes

Répartition et comparaison des tonnages

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres dont la notification a été rédigée en janvier 2019 et pour pallier à l'arrêt de l'usine de compostage, l'ensemble des déchets ultimes et ceux issus des différents quais de transfert sont dirigés vers le centre d'enfouissement de Gournay autorisé par l'Arrêté n°2013158-0010 du 7 juin 2013 et jusqu'en 2033.

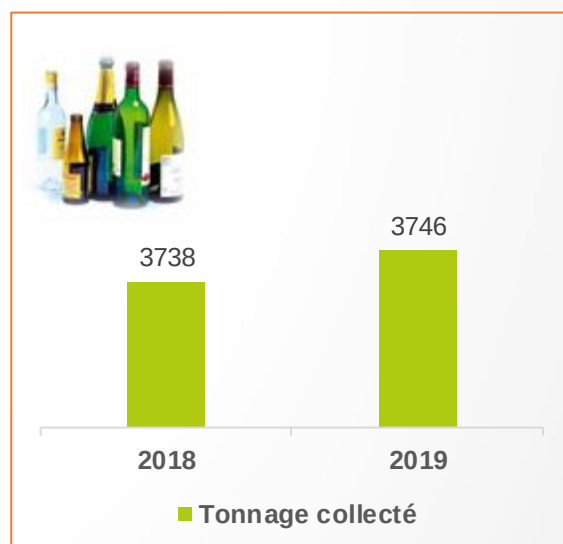
Cet **enfouissement total sans valorisation matière** explique cette augmentation substantielle du tonnage comparé à l'année dernière.



La plateforme de verre



Sur le périmètre du SYTOM, le verre, en **apport volontaire**, est collecté tous les **quinze jours** par la société COVED Environnement. La fréquence est même hebdomadaire pour les colonnes situées à proximité des supermarchés. **Une rupture de charge** est faite sur une plate-forme de regroupement située à l'UTOM. Le produit est ainsi stocké sur une dalle puis lorsque la quantité de chargement requise est atteinte, le verre est évacué vers une usine de traitement.





Actions de communication menées dans l'année

Cette année la stratégie de communication s'est recentrée sur ***l'animation terrain des démarches de prévention et de tri*** afin de réduire les déchets ménagers à la source et à améliorer les performances de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de la collectivité.



Pour cela le syndicat a décidé de se renforcer et d'intégrer ***une nouvelle collaboratrice*** en mars 2019.

Afin de l'aider dans ces différentes missions, l'animatrice déchets a pu utiliser les contenus et outils déjà réalisés et s'entourer de différents ***partenaires publics ou privés***.

Au total plus de **4000 personnes** (enfants, adultes, associations...) ont été sensibilisées sur notre territoire.

	Organiser des visites du centre de tri	Réaliser des animations dans les écoles	Sensibiliser les logements collectifs	Sensibiliser les commerçants	Senbiliser les particuliers (suite à des réclamations)	Réaliser des suivis de collecte	Organiser des opérations de proximité
Châteauroux Métropole	0	944	675	219	297	36	379
Eguzon, Argenton, Vallée de la	0	457	98	0	0	0	148
Val de l'Indre / Brenne	0	100	22	0	0	328	22
SYTOM	528	0	0	0	0	0	0
Nombre total de personnes	528	1501	795	219	297	364	549

Des ***outils de communication ludiques et pratiques*** ont également été réalisés cette année afin de sensibiliser et informer nos administrés

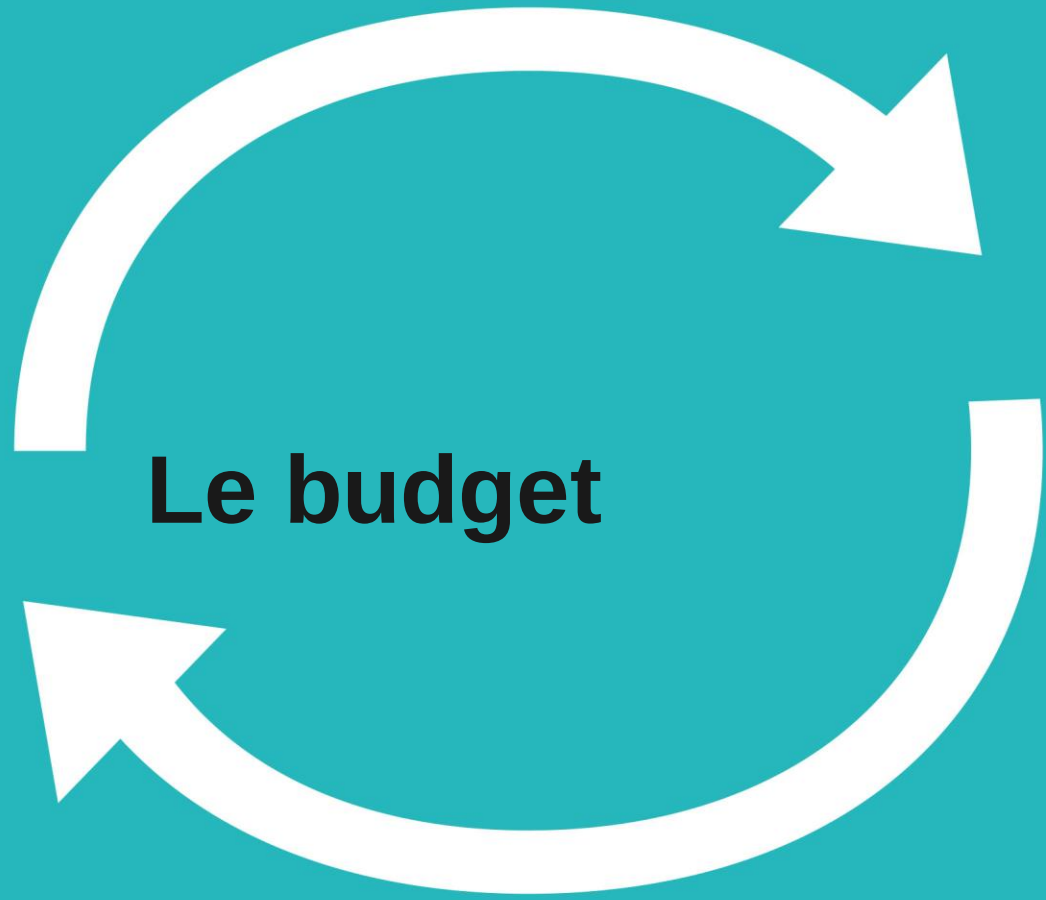
Cible	Action	Document ou support	Date de réalisation
Grand public	Sensibilisation au tri	Scénographie mobile	Août 2019
		Mini clips animés	Septembre 2019

Mini clips animés



Scénographie mobile





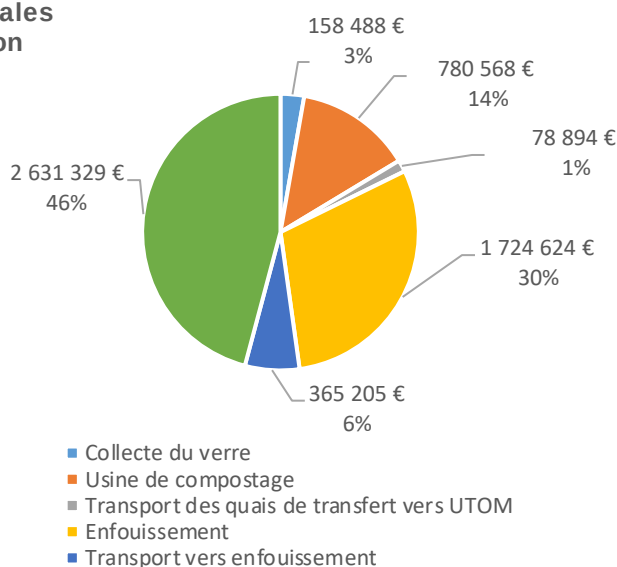
Les dépenses de 2019

Section fonctionnement

Charges d'exploitation	5 734 545 €
Intérêts de l'emprunt	64 302 €
Charges de personnel	117 218 €
Amortissements et provisions	724 330 €
Remboursement aux collectivités (ambassadeurs)	19 000 €
Indemnités des élus	34 000 €
Communication	31 500 €
Divers	23 737 €
Total dépenses de fonctionnement	6 749 032 €

- ✓ En 2019, **les charges d'exploitation** sont en augmentation par rapport à 2018 en raison de l'arrêt de l'usine de compostage.
- ✓ **Les charges d'exploitation** représentent à elles seules 88 % des dépenses.

Répartition des principales charges d'exploitation



- ✓ En 2019, **les dépenses d'investissement** sont principalement le remboursement du capital de l'emprunt.

Section investissement

Construction	117 967 €
Capital de l'emprunt	509 091 €
Colonnes à verre	56 166 €
Frais d'études	0
Divers (mobilier – cautionnement)	850 €
Total dépenses d'investissement	684 074 €

Les recettes de 2019

Section fonctionnement

Contributions des communes	4 925 717 €
Subventions et soutiens	1 867 782 €
Frais de contrôle	4 249 €
Vente des produits triés	723 726 €
Total recettes de fonctionnement	7 521 474 €

- ✓ En 2019, **les recettes de fonctionnement** ont augmenté en raison du versement du solde 2018 par CITEO.
- ✓ **La participation des communes** représentent à elle seule 65 % des recettes. Elle s'élève en 2019 à 46.43 €/hab.
- ✓ **Le choix** d'une revente des matières basée sur des prix fixes permet d'assurer nos recettes

Détail de la vente et des soutiens des produits triés

	Tonnage		Reprise matériaux en €/T		Total reprise matériaux en €		Soutien Eco organisme en €/T		Total Eco organisme en €		Total recettes	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019 *	2018	2019*	2018	2019*
Verre	3861	3762	24 €	24 €	92 560 €	91 718 €	10 €	10 €	40 546 €	39 501 €	133 106 €	131 219 €
Plastique	917	705	108 €	83 €	99 133 €	99 114 €	0 €	0 €	0 €	783 693 €	99 133 €	882 807 €
sans nouv Plas	713		0 €		0 €	0 €	900 €	900 €	651 519 €		651 519 €	€
Carton	1466	1756	90 €	57 €	164 040 €	85 837 €	225 €	225 €	339 452 €	343 588 €	503 492 €	429 425 €
Films	365	360	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	€	0 €
Tetra	95	95	5 €	5 €	476 €	476 €	450 €	450 €	53 883 €	42 660 €	54 359 €	43 136 €
Papier	2905	3327	94 €	110 €	273 156 €	331 783 €	50 €	50 €	165 476 €	155 000 €	438 632 €	486 783 €
Acier	483	503	100 €	100 €	37 920 €	40 061 €	93 €	93 €	44 889 €	46 171 €	82 809 €	86 232 €
Alu	121	95	163 €	300 €	18 275 €	19 351 €	471 €	471 €	57 078 €	52 050 €	75 353 €	71 401 €
Compost	1959		2 €		8 593 €		0 €	0 €	0 €	0 €	8 593 €	0 €
Compl. EE									445 578 €	325 282 €	445 578 €	325 282 €
CEELA							300 €	300 €	14 094 €	7 500 €	14 094 €	7 500 €
Total recettes					694 153 €	668 340 €			1 812 515 €	1 795 445 €	2 506 668 €	2 463 785 €

*Avant liquidatif CITEO

Section investissement

- ✓ En 2019, **les recettes d'investissement** sont en hausse en raison des résultats de l'année 2018 reportés.

Résultat 2018	5 452 696 €
Excédent de fonctionnement	1 198 474 €
Amortissements	724 330 €
FCTVA	45 388 €
Total recettes d'investissement	7 420 888 €



Délibérations prises en 2019 (pour mémoire)

Comité Syndical du 30 mars 2019

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018
- Affectation des résultats 2018
- Budget Primitif 2019
- Signature convention avec le CEELA (Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier)
- Lancement consultations unité de valorisation des humides
- Candidature à l'appel à projets CITEO pour l'extension des consignes de tri

Comité Syndical du 29 juin 2019

- Présentation du bilan 2018 COVED présenté par M. Aurélien MANENQ
- Rapport annuel 2018 du SYTOM rapporteur M. Michel GEORJON
- Versement de l'intéressement 2018 – rapporteur M. Eric CHALMAIN
- Décision modificative n° 1 – rapporteur M. Didier BARACHET
- Avenant n° 8 marché d'exploitation du centre de tri avec la Sté COVED
- Attribution des accords cadre pour le traitement et le transport des déchets du SYTOM
- Attribution de l'accord cadre pour la collecte du verre du SYTOM
- Modification des statuts du SYTOM
- Avenant n° 1 au contrat de Maîtrise d'oeuvre

Comité Syndical du 14 décembre 2019

- Débat d'Orientation Budgétaire 2020
- Poste animateur déchets
- Axes de communication 2020
- Convention de mise à disposition avec Châteauroux Métropole
- Convention de mise à disposition avec la Ville de Châteauroux
- Convention avec la ville de Châteauroux pour la restauration des agents du SYTOM
- Convention pour la transmission électronique des actes avec la Préfecture
- Contrat location de véhicule
- Contrat assurance véhicule de location
- Convention d'entente intercommunale
- DM2 – transfert de crédit

Décisions 2019

2019-001 – Attribution IEMP